

[Traduction]

LA VALEUR AU GROS DE LA PRODUCTION
DE VÉHICULES AUTOMOBILESQuestion n° 2492—**M. Hales:**

1. Quelle était la valeur dans le gros des 901,230 véhicules à moteur fabriqués au Canada en 1966, et celle des 855,476 véhicules à moteur fabriqués en 1965?

2. Quelle était la valeur dans le gros de 696,088 autos fabriquées au Canada en 1966 et celle des 710,811 autos fabriquées au Canada en 1965?

M. J.-C. Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): 1 et 2. Ces chiffres sont tirés du numéro de décembre 1966 d'un rapport mensuel du Bureau fédéral de la statistique intitulé: *Preliminary Report on the Production of Motor Vehicles* (numéro de catalogue 42-001). Ces statistiques provisoires sur la production sont établies chaque mois, mais les valeurs correspondantes ne sont pas recueillies.

Les données concernant la valeur des véhicules automobiles sont réunies chaque année et s'expriment en expéditions des usines. Les chiffres définitifs de 1966 ne seront donc pas accessibles avant quelque temps, car les fabricants de véhicules automobiles commentent à peine à soumettre leurs rapports pour 1966.

Voici les chiffres définitifs de 1965:

	Nombre	Valeur
Total des expéditions de véhicules automobiles	843,845	\$1,919,969,000
Total des expéditions de voitures particulières	705,620	\$1,561,154,000

LA VISITE DES DÉLÉGUÉS COMMERCIAUX
DANS LES PROVINCESQuestion n° 2507—**M. Deachman:**

Est-ce que les délégués commerciaux qui effectuent à travers le Canada la tournée du Centenaire visant à encourager les exportations, et annoncée récemment par le ministère du Commerce, visiteront toutes les provinces?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): Les délégués commerciaux chevronnés de notre ministère, qui prendront part au programme «Opération Exportation 1967», feront une tournée de sept semaines au Canada, au cours de laquelle ils se rendront dans les huit principaux centres commerciaux mentionnés ci-dessous, aux dates suivantes:

Montréal	du 17 au 21 avril
Vancouver	du 25 au 28 avril
Edmonton	les 1 et 2 mai
Saskatchewan	les 4 et 5 mai
Winnipeg	du 8 au 10 mai

Toronto	du 11 au 24 mai
Halifax	les 29 et 30 mai
Saint-Jean	les 1 et 2 juin

Nous allons nous mettre directement en rapport avec les exportateurs de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard et nous les inviterons à rencontrer le délégué commercial de leur choix, soit à Halifax (Nouvelle-Écosse) soit à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).

[Français]

REVENUS RETIRÉS DU TOURISME

Question n° 2508—**M. Isabelle:**

Quels revenus le Canada a-t-il retirés du tourisme en 1966?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): La statistique concernant les dépenses de voyage des non-résidents au Canada n'est pas accessible pour le dernier trimestre de 1966. Toutefois, au cours des quatre trimestres expirant le 30 septembre 1966, ces dépenses se chiffraient par 813 millions de dollars.

[Traduction]

LES ÉTALAGES DE FOIRES DU MINISTÈRE
DU COMMERCEQuestion n° 2518—**M. Walker:**

Combien d'étalages de foires doit organiser le ministère du Commerce au cours de l'année financière 1967-1968, et dans quels marchés seront exposés les produits du Canada?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): Le ministère du Commerce montera des stands à 48 foires au cours de l'année financière 1967-1968. Des produits canadiens seront exposés dans les marchés suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pérou, Tchécoslovaquie et Yougoslavie.

[Français]

RÉCLAMATIONS DES CANADIENS À LA
POLOGNEQuestion n° 2519—**M. Langlois (Mégantic):**

1. En quoi consistent les réclamations présentées par des Canadiens à la Pologne à la suite des nationalisations?

2. Depuis quand y a-t-il des négociations à ce sujet avec la Pologne?

3. Quels sont les noms des Canadiens en cause dans ces réclamations?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Les réclamations des Canadiens contre le gouvernement polonais inscrites aux registres du ministère des Affaires extérieures concernent en général des biens en Pologne expropriés ou autrement pris sans compensation par les autorités